

Le Proviseur du Lycée Professionnel Agricole Les Alpilles
Aux
PARENTS D'ELEVES

Madame, Monsieur,

En application du Décret 2001-47 du 16 janvier 2001 relatif à l'organisation administrative et financière des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles, des représentants de parents d'élèves sont appelés à siéger dans les différents Conseils de l'Etablissement :

- 2 représentants au Conseil d'Administration
- 3 représentants au Conseil Intérieur
- 2 représentants au Conseil de Classe

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si vous êtes candidat(e) pour siéger dans ces instances.

Le conseil d'administration exerce ses compétences dans tous les domaines qui intéressent la vie pédagogique, scolaire, morale, financière et matérielle de l'établissement (lycée, unité de formation par apprentissage, centre de formation et de promotion professionnelle agricole et exploitation agricole)
Il entérine les décisions votées en conseil intérieur.

Le conseil intérieur aborde tous les sujets concernant la vie scolaire du lycée et les activités pédagogiques (règlement intérieur, sécurité, calendrier scolaire, stage, projets pédagogiques, ...).

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la vie de l'Etablissement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur,

Jean Louis Brifflot

Coupon réponse à retourner avec le dossier de votre enfant.

Mme – Mr – NOM : **Prénom :**

Représentant de l'enfant : **en classe de :**

Souhaite être candidat(e) pour représenter les parents d'élèves au :

(vous pouvez cocher 1 ou plusieurs cases)

Conseil d'Administration
(3 par an)

Conseil Intérieur
(2 par an)

Conseil de classe
(1 par semestre, possibilité en visio)

ne souhaite pas siéger aux différents conseils

Date et signature